



Bourses pour étudiante pacsée

Par **pins40**, le **16/08/2016** à **18:20**

Bonjour,

Je suis étudiante boursière sur critères sociaux selon les revenus de mes parents. Je suis en couple avec quelqu'un.

J'aimerais savoir, si je me pacs avec lui cette année, est ce que mes bourses vont disparaître pour l'année prochaine? Il a un bon revenu car il est ingénieur. Pour lui c'est intéressant pour les impôts, mais pour moi je voudrais savoir si les bourses seront toujours calculées avec le revenu de mes parents ou avec le notre car à priori, les bourses sont calculées sur l'année N-2, et je n'avais pas de revenus à cette période là.

D'avance merci